

## **AU SUJET D'UNE CONFERENCE ANNULEE : QUAND L'ISLAMISME L'EMPORTE EN BELGIQUE**

**Par Genovefa ETIENNE et Claude MONIQUET,  
Directeurs de l'ESISC**

Ce mercredi 3 juin, Claude Moniquet et le député MR Denis Ducarme devaient donner une conférence à Verviers à l'invitation de la section locale du Mouvement Réformateur (MR) par ailleurs pivot de la coalition gouvernementale belge.

Le thème de la conférence était le radicalisme et le djihadisme. Si le MR de Verviers avait décidé d'organiser, dans un lieu privé, cet évènement, ce n'est pas par hasard : c'est à Verviers, le 15 janvier dernier, qu'une cellule opérationnelle de l'Etat Islamique, qui préparait apparemment des attentats contre la police avait été anéantie et que deux terroristes récemment revenus de Syrie avaient été tués.

Nous avons appris avec stupéfaction, en milieu d'après-midi que les autorités locales, sur avis du chef de corps de la police et de l'Office Central Analyse de la Menace (OCAM) avaient décidé d'interdire cette conférence pour « raisons de sécurité », des menaces ayant apparemment été proférées contre les forces de l'ordre et le bourgmestre (maire) estimant ne pas avoir les moyens d'assurer la sécurité de ses policiers et de ses concitoyens.

Nous en concluons que la pression de quelques dizaines d'extrémistes – Verviers est connue pour être un vivier d'extrémistes islamistes – a eu raison de la fermeté des pouvoirs publics. Verviers est donc le seul endroit en Belgique (et peut-être en Europe) où il n'est pas possible de parler librement de Djihad et d'islamisme.

Ainsi paie-t-on des décennies de laxisme et de laisser-aller : de paisibles citoyens qui ne veulent que débattre et comprendre le monde qui les entoure se voient refuser ce droit pour ménager les sentiments de quelques dizaines de crapules qui déshonorent la religion qu'elles prétendent défendre.

Si nous comprenons la nécessité de protéger les fonctionnaires de police et les civils, nous ne pouvons accepter une décision qui fait table rase de nos droits constitutionnels les plus élémentaires. L'article 19 de la Constitution belge stipule que « La liberté de manifester ses opinions en toute matière est garantie » et l'article 26 du même texte établit que « Les Belges ont le droit de s'assembler paisiblement et sans armes, en, se conformant aux lois qui peuvent régler l'exercice de ce droit, sans néanmoins se soumettre à une autorisation préalable... »

La décision prise à Verviers viole ces deux droits, elle entérine la prise en otage de nos libertés et de nos sociétés par une poignée d'extrémistes. Elle est inacceptable.

Nous ne paraphraserons pas Churchill près Munich (en disant par exemple que les autorités dans cette affaire avaient le choix entre le courage et la lâcheté, l'honneur et le déshonneur ; que pour éviter de possibles troubles et violences, elles ont choisi la voie de la lâcheté et du déshonneur mais qu'elles auront quand même les troubles et la violence...), mais ce soir nous sommes tristes et nous avons honte de ce pays, car le signal envoyé est celui d'une désespérante faiblesse.